



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00544

Numéro SIREN : 382 087 112

Nom ou dénomination : A.J.P. 35

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2017 sous le numéro de dépôt 444

A.J.P. 35 SAS

Concessionnaire XEROX

Parc des Charmilles - Rue des Charmilles

35510 CESSON SEVIGNE

Tél 02 99 26 13 26 - Fax 02 99 41 84 00

RC 382 087 112

Edition du 24/10/16 à 16:42:32

N° 2050-SD 2016

0444

Désignation de l'entreprise : AJP 35 SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2	
Adresse de l'entreprise RUE DES CHARMILLES 35510 CESSON SEVIGNE		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET* 3 8 2 0 8 7 1 1 2 0 0 0 2 7		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 1 0 7 2 0 1 6	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	
		CX	
		AF	3 474
		AH	
		AJ	
		AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	
		AP	
		AR	80 703
		AT	504 406
		AV	
		AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS	
		CU	126 985
		BB	
BD			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	
		BN	
		BP	
		BR	
		BT	685 917
	CRÉANCES	BV	
		BX	1 723 777
		BZ	419 689
		CB	
		CD	1 783
DIVERS	CF	1 136 722	
	CH	168 456	
	CJ	4 136 345	
	CW		
	CM		
Comptes de régularisation	CN		
	CO	4 851 912	
	IA	577 395	
TOTAL (II)		BJ	715 567
		BK	484 144
		BM	
		BO	
		BQ	
		BS	
		BU	6 071
		BW	
		BY	86 186
		CA	419 689
		CC	
		CE	995
		CG	1 136 722
		CI	168 456
		CK	93 251
TOTAL (III)			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion actif * (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			4 274 517

DÉPÔT DU
16 JAN. 2017
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		AJP 35 SAS		Néant ☐		*		
				Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 56 000)			DA	56 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	5 600			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	53 357			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	609 014			
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	851 365			
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	1 575 336			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	32 276			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 990 078			
	Dettes fiscales et sociales			DY	561 193			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	11 365			
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)			EB	104 269			
TOTAL (IV)			EC	2 699 181				
Ecart de conversion passif *			(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 274 517				
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Écart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 693 751			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	123			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AJP 35 SAS						Néant ☐	*
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	12 194 317	FB		FC	12 194 317
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
		FG	628 202	FH		FI	628 202
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	12 822 518	FK		FL	12 822 518
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	73 497
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 103
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	12 907 118
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	8 843 394
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(175 104)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 333 450
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	88 669
	Salaires et traitements*					FY	1 307 853
	Charges sociales (10)					FZ	531 243
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*		- dotations aux provisions		GA	41 818
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	8 543
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	2 701
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 982 567
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	924 551
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	219 770
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	78
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 245
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	353
Total des produits financiers (V)						GP	221 446
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	608
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 400
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	2 008
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	219 438
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 143 989

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2016

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : <u>AJP 35 SAS</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCOOP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	6 222	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	91 254	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	198 340	KW		KX	4 667	
		Matériel de transport *				KY	111 992	KZ		LA	20 500	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	144 330	LC		LD	34 466	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	545 915	LO		LP	59 634	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	126 985	8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ	126 985	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	679 122	OH		OJ	59 634		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				1		2		3			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCOOP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	2 748	LW	3 474	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	10 551	MK	80 703	ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	203 007	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	132 492	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	9 889	MT	168 907	MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IV		NG	20 440	NH	585 109	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	126 985	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	126 985	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	23 188	ØL	715 567	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le 3 1 0 7 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AJP 35 SASNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>AJP 35 SAS</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 597	PF	562	PG	2 748	PH	2 410		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	65 765	QA	7 535	QB	10 551	QC	62 749		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	188 574	QE	2 581	QF		QG	191 155		
	Matériel de transport	QH	103 791	QI	3 777	QJ		QK	107 568		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	102 787	QM	27 364	QN	9 889	QO	120 262		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	460 917	QV	41 256	QW	20 440	QX	481 733		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	465 514	ØP	41 818	ØQ	23 188	ØR	484 144		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	2 689	6P	5 919	6R	2 538	6S	6 071
	Sur comptes clients	6T	84 066	6U	2 624	6V	504	6W	86 186
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	387	6Y	608	6Z		7A	995
	TOTAL III	7B	87 142	TY	9 151	TZ	3 042	UA	93 251
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	87 142	UB	9 151	UC	3 042	UD	93 251
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	8 543	UF	3 042					
	UG	608	UH						
	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2016

Désignation de l'entreprise : AJP 35 SAS										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	103 167		103 167					
	Autres créances clients				UX	1 620 610		1 620 610					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	1 100		1 100					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	73 985		73 985					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	77 920		77 920					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	221 719		221 719					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	44 964		44 964					
	Charges constatées d'avance				VS	168 456		168 456					
	TOTAUX				VT	2 311 922	VU	2 311 922	VV				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	32 276		26 846		5 430				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	1 990 078		1 990 078						
Personnel et comptes rattachés				8C	179 067		179 067						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	177 363		177 363						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	195 943		195 943						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	8 820		8 820						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	11 365		11 365						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	104 269		104 269						
TOTAUX				VY	2 699 181	VZ	2 693 751		5 430				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	15 315	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : AJP 35 SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31072016		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	851 365	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		WC		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XE		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XW	90	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						XY		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		I7	293 434
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %							K7	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							I8	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							ZN	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WN	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		WO		
							XR	995	
							WQ	9 500	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
TOTAL I							WR	1 155 384	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	10 988				WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts							XB	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							I6	
	Majoration d'amortissement*							WZ	
	Entreprises nouvelles (Rapport d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 acties	L2	Jeunes entreprises innovantes (art 44 acties A)	L5		XA	208 782
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Société immobilière cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 duodécies)	PA		ZY	
	Zone franche urbaine (art 44 octies et octies A)	OV	Plan de relance à dynamiser (art.44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		XD	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	995	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	48 205
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)								XH	257 982
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XO	897 402

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AJP 35 SAS

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>AJP 35 SAS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	217 237	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

N° 2058-C-SD2016

Désignation de l'entreprise AJP 35 SAS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	908 842			ZD	58 842				
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE	850 000				
						ZF					
	TOTAL I	OF	908 842			TOTAL II	ZH	908 842			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	124 377		XQ	124 377		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	669 008		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	25 273		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	76 173		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	438 619		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 333 450		
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	47 857		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	40 812		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	88 669		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	2 575 025		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 982 863		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2015)*							OB	1 251 795		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							OS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :							YP	39		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*				XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI) (Si oui cocher 1 sinon 0)		ZR		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%	JL	
					Plus-values à 19%		JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%	JO	
					Plus-values à 19%		JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : <u>AJP 35 SAS</u>					Néant ☐ *			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	MATERIELS	666		666			
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪	
				19%	15 % ou 16 %	0 %		
I - Immobilisations *	1	900	900	900				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)			900					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)								
CADRE C : autres plus-values taxable à 19%								
			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : AJP 35 SAS	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒		
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL I					
		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
	N-5					
	N-6					
	(à préciser) au titre de : N-7					
	N-8					
	N-9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2016

Désignation de l'entreprise : AJP 35 SASNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2016

Désignation de l'entreprise : <u>AJP 35 SAS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	6					
TOTAL (lignes 4 et 5)	7					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E-SD 2016

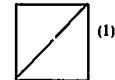
Désignation de l'entreprise : <u>AJP 35 SAS</u>				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01/08/2015</u> et clos le : <u>31/07/2016</u>				Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises	OA	12 194 317			
Production vendue - Biens	OB				
Production vendue - Services	OC	628 202			
Production stockée	OD				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	11 103			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	63 998			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 1	OM	12 897 620			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)					
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	8 843 394			
Variation de stocks (marchandises)	OO	(175 104)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 209 074			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 701			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY				
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
TOTAL 2	OJ	9 880 066			
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	3 017 554		
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	3 017 554			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	12 886 516			
Période de référence	GY	du	01/08/2015	GZ	au 31/07/2016
Date de cessation	HR				
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 7 2 0 1 6

N° SIRET 3 8 2 0 8 7 1 1 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AJP 35 SAS

ADRESSE (voie) RUE DES CHARMILLES

CODE POSTAL 35510 VILLE CESSON SEVIGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination AJP DEVELOPEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 9 8 9 0 6 9 7 % de détention 100 Nb de parts ou actions 3500

Adresse : N° Voie RUE DES CHARMILLES

Code Postal 35510 Commune CESSON SEVIGNE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

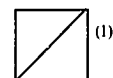
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 7 2 0 1 6

N° SIRET 3 8 2 0 8 7 1 1 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AJP 35 SAS

ADRESSE (voie) RUE DES CHARMILLES

CODE POSTAL 35510

VILLE CESSON SEVIGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SRL	Dénomination	AJP 22	N° SIREN (si société établie en France)	4 0 2 5 4 7 2 2 8	% de détention	74
Adresse :	N° 16	Voie	RUE DE LA MORGAN	Code Postal	22360	Commune	LANGUEUX
						Pays	
Forme juridique	SRL	Dénomination	AJP 29	N° SIREN (si société établie en France)	3 7 7 8 5 0 3 2 6	% de détention	80
Adresse :	N° 23	Voie	RUE HENRI BECQUEREL	Code Postal	29490	Commune	GUIPAVAS
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AJP 35

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01 AOUT 2015 AU 31 JUILLET 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en ASSEMBLEE GENERALE, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous inviter notamment à approuver les comptes et à affecter les résultats de l'exercice social clos le 31 Juillet 2016.

Les convocations ont été régulièrement effectuées et envoyées le 6 décembre 2016, et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

I. ACTIVITE ET RESULTAT DE L'EXERCICE

1. Sur la situation de la Société et son activité au cours de l'exercice écoulé :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2016 s'est élevé à la somme de 12 822 518 € pour un exercice de 12 mois, soit une progression de 11 %.

Ce chiffre est supérieur aux objectifs fixés, les activités informatiques et services ont été les principaux facteurs de croissance sur l'exercice.

2. Sur les résultats :

Le résultat d'exploitation est en progression et s'élève à la somme de 924 551 €, soit 7,2 % du CA.

La différence entre produits financiers et charges financières est de 219 438 €.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice de 851 365 €, ce après impôt sur les sociétés de 293 434 €.

La dotation aux amortissements s'élève à 41 818 € et la dotation aux provisions à 8 543 €.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

EXERCICES	Factures à 30 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
2015/2016	1 310 824 €	224 315 €	0
2014/2015	1 070 285 €	285 851 €	0
2013/2014	1 579 175 €	318 017 €	0

3. Sur les progrès réalisés et sur les difficultés rencontrées :

L'activité commerciale doit continuer à se développer avec la vente de solution et de service, le niveau de l'activité XEROX et consommable et informatique doit permettre une stabilisation pour l'exercice 2016/2017.

Le résultat d'exploitation a légèrement augmenté en 2015/2016, plus 13 451 €.

II. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVE D'AVENIR :

Nous avons l'ambition d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour l'exercice en Cours, qui consiste à réaliser les 12 150 000 de CA.

III. LE TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS :

Il vous est joint au présent rapport et vous permet une perception globale de l'activité de la Société.

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS

RESULTAT DE LA SOCIETE AJP 22 :

La Société AJP 35 a une participation majoritaire de 74 % dans la Société AJP 22. Cette Société a la même activité sur le département des Côtes d'Armor/hors informatique.

Pour information, cette société a réalisé 2 853 011 € de CA au 31 juillet 2016 et un résultat après impôt de 217 907 €. Ces résultats sont inférieurs aux prévisions au niveau du CA, mais supérieur au niveau du résultats.

AJP 22 versera un dividende global de 200.000 €

RESULTAT DE LA SOCIETE AJP 29 :

La Société AJP 35 a une participation majoritaire à hauteur de 79,88 % dans la Société AJP 29, concession XEROX dans le 29. Cette société a clôturé son exercice au 31 juillet 2016 avec un CA de 3.645.341 € et un résultat net de 125 203 €.

Le chiffre d'affaires est en forte augmentation (plus de 11 %).

AJP 29 versera un dividende global de 110 000 € pour l'exercice 2015/2016.

V. LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE :

Ils se traduisent par un résultat net bénéficiaire

Bénéfice de l'exercice	851 365	euros
A titre de dividendes aux associés	550 000	euros
Soit environ 157 euros par action		
Le solde au compte "autres réserves" soit	301 365	euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2015 éligibles à la réfaction de 40 % est nul.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de Janvier 2017.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 1 025 336 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividendes	Montant éligible à la réfaction
31.07.2013	380 000	0
31.07.2014	485 000	0
31.07.2015	850 000	0

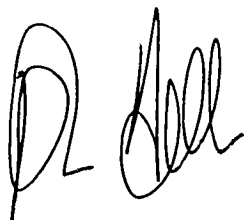
Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

VI – CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Philippe ANGELI
Le Président



AJP 35

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 22 Décembre 2016**

L'an deux mille seize,
Le 22 décembre

AJP DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Philippe ANGELI,
Dont le siège social est situé Rue des Charmilles, Parc des Charmilles, 35510 CESSON SEVIGNE

Associée unique de la société AJP 35,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Philippe ANGELI, représentant de la société AJP DEVELOPPEMENT a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 juillet 2016 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 juillet 2016, que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 851 365 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **851 365 euros**

- A titre de dividendes aux associées **550 000 euros**
Soit environ 157 euros par action

Le solde **301 365 euros**

- En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 910 380 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2016 éligibles à la réfaction de 40 % est nul.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'au titre des trois exercices précédents, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Montant éligible à la réfaction
31.07.2013	380 000 euros	Néant
31.07.2014	485 000 euros	Néant
31.07.2015	850 000 euros	Néant

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

AJP DEVELOPPEMENT
Représentée par Philippe ANGELI



**RSM Ouest Audit**

24, Place d'Avesnières

BP 30423

53004 Laval Cedex

France

T +33 2 43 02 90 00

www.rsmfrance.fr**AJP 35****SAS au capital de 56 000 euros****Rue des Charmilles****35510 CESSON SEVIGNE****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 juillet 2016**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE DU 1^{er} AOUT 2015 AU 31 JUILLET 2016

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 juillet 2016** sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **AJP 35** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Notre justification porte notamment sur les procédures d'évaluation des stocks, de reconnaissance du chiffre d'affaires et des risques de recouvrement des créances clients.

La société constitue des dépréciations sur stocks selon les modalités décrites dans la note 2.1.7 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche. La société constitue également des dépréciations sur créances clients selon des modalités décrites dans la note 2.1.8 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de caractère raisonnable de ces estimations.

Nos appréciations n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

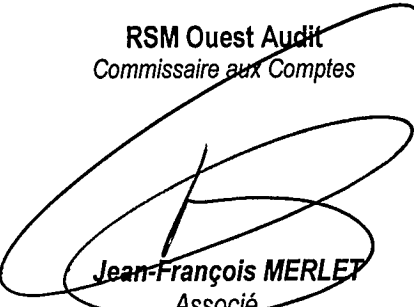
VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LAVAL, le 7 décembre 2016

RSM Ouest Audit
Commissaire aux Comptes



Jean-François MERLET
Associé

Bilan Actif

AJP 35 SAS

Période du 01/08/15 au 31/07/16
Edition du 24/10/16
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/07/2016	Net (N-1) 31/07/2015
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	3 474	2 410	1 063	1 625
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 474	2 410	1 063	1 625
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	80 703	62 749	17 954	25 489
Autres immobilisations corporelles	504 406	418 985	85 421	59 509
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	585 109	481 733	103 375	84 998
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	126 985		126 985	126 985
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	126 985		126 985	126 985
ACTIF IMMOBILISÉ	715 567	484 144	231 423	213 608

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	685 917	6 071	679 846	508 124
TOTAL stocks et en-cours :	685 917	6 071	679 846	508 124
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 723 777	86 186	1 637 592	1 925 692
Autres créances	419 689		419 689	422 237
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 143 466	86 186	2 057 280	2 347 929
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 783	995	789	1 397
Disponibilités	1 136 722		1 136 722	1 014 202
Charges constatées d'avance	168 456		168 456	183 515
TOTAL disponibilités et divers :	1 306 962	995	1 305 967	1 199 113
ACTIF CIRCULANT	4 136 345	93 251	4 043 094	4 055 166

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	4 851 912	577 395	4 274 517	4 268 774
----------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

Bilan Passif

AJP 35 SAS

Période du 01/08/15 au 31/07/16
Edition du 24/10/16
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/07/2016	Net (N-1) 31/07/2015
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 56 000	56 000	56 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	5 600	5 600
Réserves statutaires ou contractuelles	53 357	53 357
Réserves réglementées		
Autres réserves	609 014	550 172
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	851 365	908 842
TOTAL situation nette :	1 575 336	1 573 971
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 575 336	1 573 971
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 276	47 343
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	32 276	47 343
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 990 078	1 866 354
Dettes fiscales et sociales	561 193	638 090
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 365	46 909
TOTAL dettes diverses :	2 562 636	2 551 353
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	104 269	96 107
DETTES	2 699 181	2 694 803
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	4 274 517	4 268 774

Compte de Résultat (Première Partie)

AJP 35 SAS

Période du 01/08/15 au 31/07/16

Edition du 24/10/16

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/07/2016	Net (N-1) 31/07/2015
Ventes de marchandises	12 194 317		12 194 317	10 946 424
Production vendue de biens				
Production vendue de services	628 202		628 202	600 961
Chiffres d'affaires nets	12 822 518		12 822 518	11 547 385
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			73 497	48 236
Autres produits			11 103	17 102
PRODUITS D'EXPLOITATION			12 907 118	11 612 723
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			8 843 394	7 379 576
Variation de stock de marchandises			(175 104)	184 265
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 333 450	1 212 402
TOTAL charges externes :			10 001 741	8 776 243
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			88 669	85 329
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 307 853	1 269 394
Charges sociales			531 243	513 429
TOTAL charges de personnel :			1 839 096	1 782 823
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			41 818	38 364
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			8 543	17 076
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			50 361	55 441
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			2 701	1 897
CHARGES D'EXPLOITATION			11 982 567	10 701 733
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			924 551	910 990

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AJP 35 SAS

Période du 01/08/15 au 31/07/16
Edition du 24/10/16
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/07/2016	Net (N-1) 31/07/2015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	924 551	910 990
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	219 770	285 904
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	78	112
Autres intérêts et produits assimilés	1 245	848
Reprises sur provisions et transferts de charges		325
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	353	1 226
	221 446	288 415
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	608	
Intérêts et charges assimilées	1 400	2 110
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 008	2 110
RÉSULTAT FINANCIER	219 438	286 304
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 143 989	1 197 295
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	900	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	900	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90	180
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 009
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		71
	90	1 260
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	810	(1 260)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	293 434	287 193
TOTAL DES PRODUITS	13 129 464	11 901 138
TOTAL DES CHARGES	12 278 100	10 992 296
BÉNÉFICE OU PERTE	851 365	908 842

Sommaire

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	2
1.1 Evénements principaux	2
2.2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables	2
2.2.1 Principes et méthodes comptables	2
2.2.2 Comparabilité des exercices	2
2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	3
2.1 Bilan actif	3
2.1.1 Immobilisations incorporelles. Mouvements principaux	3
2.1.2 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation	3
2.1.3 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux	3
2.1.4 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation	4
2.1.5 Immobilisations financières. Mouvements principaux.	4
2.1.6 Filiales et participations	4
2.1.7 Evaluation des stocks consommés	5
2.1.8 Evaluation des créances	5
2.1.9 Actif circulant. Classement par échéance	5
2.2 Bilan passif	6
2.2.1 Capital	6
2.2.2 Dettes financières classement par échéance	6
2.2.3 Autres dettes. Classement par échéance	6
2.2.4 Produits constatés d'avance	6
3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	7
3.1 Ventilation du chiffre d'affaires	7
3.2 Ventilation de l'effectif moyen	7
3.3 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	7
3.4 Crédit Impôts Compétitivité Emploi	8
4. ENGAGEMENTS	9
4.1 Engagement retraite	9
4.2 Autres engagements	9
Néant	9
5. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	9

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux

Aucun fait significatif sur la période.

2.2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

2.2.1 Principes et méthodes comptables

Selon le code de commerce, articles 9 et 11, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.2 Comparabilité des exercices

Il n'y a pas eu de changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles. Mouvements principaux

Les principaux mouvements de l'exercice affectant les immobilisations concernent des mises au rebut.

	Investiss. Directs	Acquisition en crédit-bail	Total acquisitions	Virement cessions
Logiciels			0	2 748
	0	0	0	2 748

2.1.2 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

L'amortissement économique des logiciels est calculé selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

2.1.3 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux mouvements de l'exercice affectant les immobilisations sont les suivants :

	Investiss. Directs	Acquisition en crédit-bail	Total acquisitions	Virement cessions
Agencements	4 667		4 667	10 551
Matériel industriel			0	
Autres immobilisations	54 967		54 967	9 889
Immob en cours, acomptes				
	59 634		59 634	20 440

2.1.4 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Pour l'ensemble des immobilisations le mode linéaire a été retenu.

Les durées d'amortissements sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Amortissement économique	Amortissement fiscal
Matériel et outillage	5 ans	5 ans
Agencements installations	5 à 10 ans	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	5 à 10 ans

2.1.5 Immobilisations financières. Mouvements principaux.

Absence de mouvement sur l'exercice.

2.1.6 Filiales et participations

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan :

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Titres de participation	117 161	
Créances rattachées à des participations		
Créances clients et créances diverses	242 690	
Dépôts et cautionnements		
Compte courant débiteur	221 719	
Fournisseurs et comptes rattachés	233 246	
Produits financiers	219 770	

2.1.7 Evaluation des stocks consommés

Les stocks de marchandises sont évalués au dernier prix d'achat.

Les stocks ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

2.1.8 Evaluation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.9 Actif circulant. Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital social se compose de 3 500 actions de 16 euros de valeur nominale.

2.2.2 Dettes financières classement par échéance

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établ. de crédit	31 871	26 441	5 430	0
Autres dettes financières	0			

2.2.3 Autres dettes. Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

2.2.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	Chiffre d'affaires 2016	Chiffre d'affaires 2015
France	12 814 397	11 547 385
Export	8 121	
	12 822 518	11 547 385

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	
	2016	2015
Cadres	8	7
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	31	32
Ouvriers		
Total	39	39

3.3 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	1 143 989	293 226
Résultat exceptionnel	810	208
Résultat comptable	851 365	293 434

3.4 Crédit Impôts Compétitivité Emploi

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du CICE correspondant à l'exercice pour un montant de 48 205 euros a été porté au crédit du compte 649000 – CICE.

Ce produit de CICE comptabilisé à la date de clôture vient en déduction des charges d'exploitation.

La créance définitive du CICE de l'année civile 2015 est imputée sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputé sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Nous vous précisons que le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de reconstitution du fonds de roulement.

L'utilisation du CICE par la société est conforme à son objet.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagement retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite résultent de la convention collective applicable. Les indemnités acquises par l'ensemble des salariés présents à la clôture de l'exercice s'élèvent à 84 324 €. Ce montant a été déterminé avec une actualisation de l'indemnité future au taux de 0.75 %.

4.2 Autres engagements

Néant

5. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales détenues à plus de 50 %	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres	Résultat du dernier exercice clos
AJP 29	38 120	205 922	80 %	65 366	125 203
AJP 22	24 000	219 003	74 %	51 795	217 907